

Département de la Vendée (85)

Commune de Commequiers

Adresse : "Rue de la Brigassière"

# Lotissement "Le Clos de la Brigassière"

Réalisation : VENDÉE AMÉNAGEMENT

# PROVISOIRE

## LOT n°21

Date : Février 2023

Échelle : 1/200

Référence : L 22 8528 JG

### Informations :

Référence cadastrale: Section E  
Superficie du lot : 414m<sup>2</sup>  
Superficie de plancher maxi : 240m<sup>2</sup>

### Documents :

Permis d'aménager 085 071 22 C0008  
en date du 27 décembre 2022

### Systèmes de coordonnées :

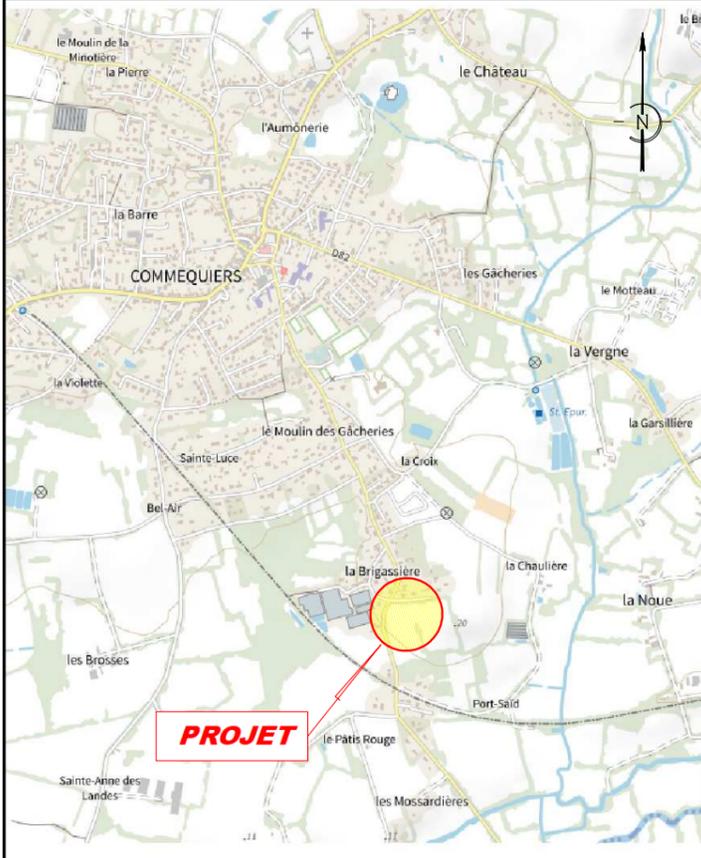
Nivellement : N.G.F. - IGN 69 (G.P.S.)  
Rattachement planimétrique :  
RGF93 - Projection zone 6 (CC47)

### PLAN DE SITUATION

SANS ÉCHELLE

### PLAN DE REPÉRAGE

SANS ÉCHELLE



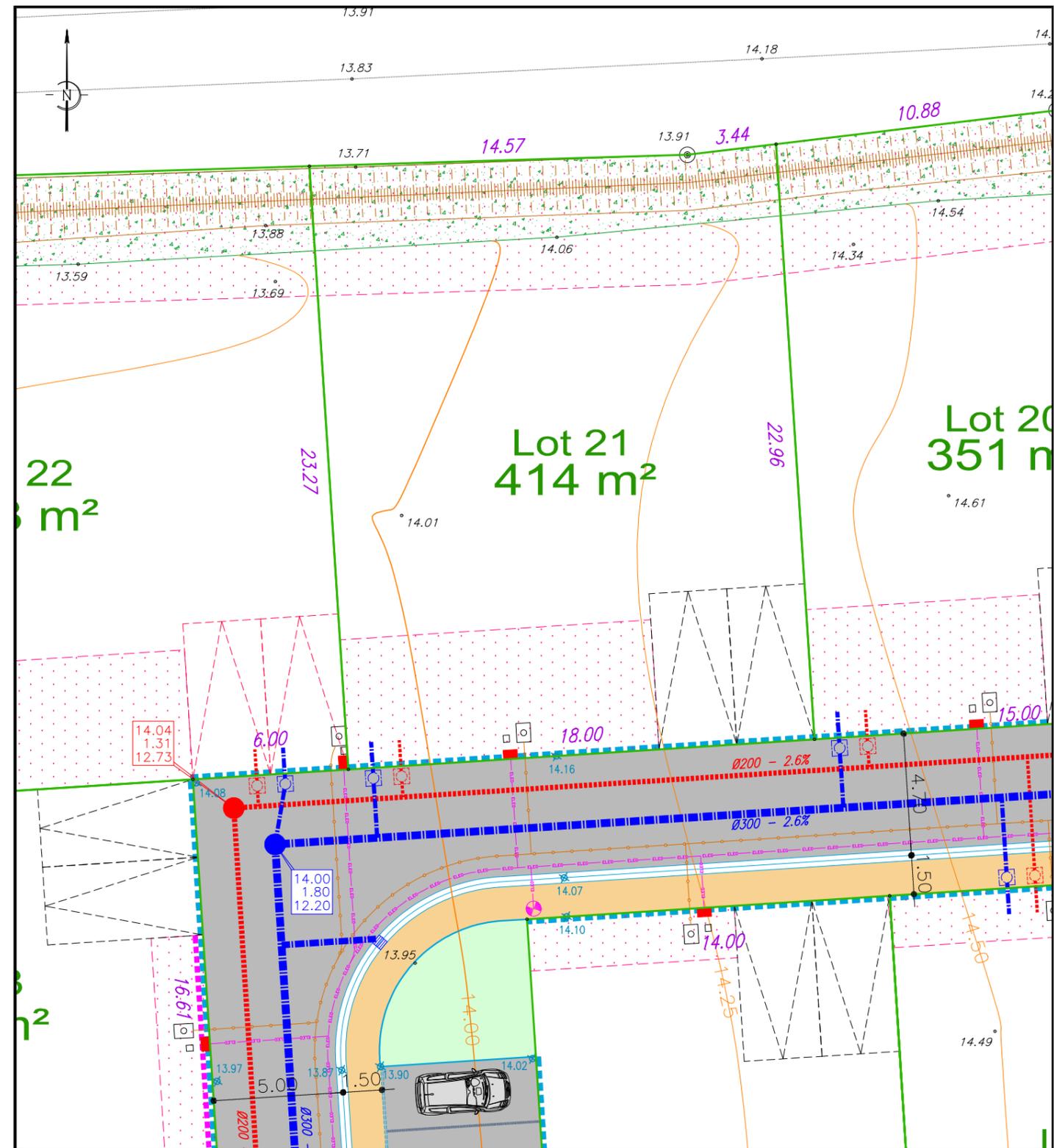
**SELARL  
Frédéric  
GUILBAUDEAU**



Centre d'Affaires 5ème Avenue  
7, Allée Alain Guénant  
LES SABLES D'OLONNE  
B.P. 10145  
85104 LES SABLES D'OLONNE  
Cedex  
T : 02.51.95.16.86  
mail : [contact@guilbaudeau.fr](mailto:contact@guilbaudeau.fr)



25, rue du Château  
85800 St Gilles-Croix-de-Vie  
02 51 55 81 49  
[contact@LTarchi.fr](mailto:contact@LTarchi.fr)  
[www.LTarchi.fr](http://www.LTarchi.fr)



### Légende plan topographique

- Repère géomètre
- Borne O.G.E.
- Référence cadastrale
- Limite cadastrale
- Point de niveau
- Haie
- Talus
- Rupture de pente
- Fossé
- Grille avaloir
- Regard E.U. ou E.P.
- Altitude tampon
- Profondeur
- Altitude radier
- Poteau incendie
- Poteau France Télécom
- Poteau E.D.F.

### Légende Masse

- Bordure T1
- Bordure P1
- Bordure CC1
- Bordure parpaing
- Chaussée: enrobé noir 120kg
- Trottoire et allée piétonne: stabilisé calcaire
- Pelouse
- Zone non aedificandi
- Accès automobile interdit
- Emplacement fourreaux éclairage public
- Branchements EDF, FT, AEP
- Arbre à haute tige
- Panneaux de signalisation
- Marquage peinture
- Potelet
- Aire de stationnement pour deux véhicules  
Position ajustable
- Aire de stationnement pour deux véhicules  
Position fixe

### Légende V.R.D.

- Regard E.P. Ø1000
- Regard tabouret
- Grille avaloir
- Regard E.U. Ø 1000
- Regard tabouret
- Altitude avant travaux
- Altitude sol fini voirie

-Les constructeurs devront vérifier sur place l'emplacement des réseaux VRD (AEP, EDF, FT, EU/EP, candélabres...) exact avant construction.  
Tout déplacement sera à la charge de l'acquéreur.  
-Compte tenu des activités de chantier, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction.  
Toute anomalie devra être signalée au cabinet.  
-Les cotes altimétriques sont des cotes projet et, à ce titre non contractuelles. Elles doivent être contrôlées par les entreprises.